Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-213502875-20251215-2025_166-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement de SAINT-MALO

VILLE DE SAINT-LUNAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quinze décembre deux-mille-vingt-cinq, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Saint-Lunaire, dûment convoqués le neuf décembre deux-mille-vingt-cinq, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PENHOUËT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents (14) : Michel PENHOUËT, Françoise RIOU, Vincent BOUCHE, Corinne LUCAS, Gérard CASANOVA, Jean-Noël GUILBERT, Frédérique DYEVRE BERGERAULT, Bérangère HENNACHE, Ludivine MARGELY, Amandine BRENAND, Franck BEAUFILS, Sophie GUYON, Loïc DE COURLON, Eric LEGRAND.

Représentés (3) : Romain Andrieux pouvoir à Corinne LUCAS, Muriel CARUHEL pouvoir à Michel PENHOUËT, Eric FROMONT pouvoir à Vincent BOUCHE.

Absentes (2) : Emmanuelle DUGAIN, Florence ADAM.

Madame Amandine BRENAND a été nommée secrétaire de séance en application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Assistait également à la séance Madame Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, Directrice Générale des Services.

Délibération n°166-2025
Convention de partenariat pour le développement de la lecture publique

Rapporteur : Corinne Lucas

Mme Lucas présente la convention de lecture publique proposée par le Département d'Ille-et-Vilaine aux 6 communes bretilliennes du territoire, dont Saint-Lunaire, et à la Communauté de Communes Côte d'Emeraude.

Cette convention intègre les orientations du schéma départemental de lecture publique et établit les engagements et objectifs conjoints des différentes collectivités.

L'adjointe à la culture présente les grandes lignes de cette convention, notamment ses objectifs et son suivi-évaluation.

La convention organise un partenariat entre le Département d'Ille-et-Vilaine, la CCCE et les six communes disposant d'une médiathèque (Dinard, La Richardais, Le Minihic-sur-Rance, Pleurtuit, Saint-Briac, Saint-Lunaire). L'objectif est de développer et harmoniser la lecture publique sur le territoire, dans le cadre du schéma départemental 2023-2028.

Quatre priorités communes ont été définies :

1. Maintenir une offre de lecture publique de qualité et accessible à tous.
2. Renforcer le rôle social des bibliothèques (publics éloignés, inclusion, accessibilité).

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-213502875-20251215-2025_166-DE

3. Structurer l'identité du territoire grâce à la coopération intercommunale.
4. Intégrer les enjeux de développement durable dans les actions et pratiques.

Enjeux et orientations principales

- Garantir la gratuité, des horaires adaptés, des espaces accueillants et des collections diversifiées.
- Développer les médiathèques comme lieux de vie (tiers-lieux, animations, partenariats).
- Renforcer les actions auprès des publics empêchés : fonds spécifiques, actions hors-les-murs, portage, inclusion numérique.
- Intégrer l'égalité femmes-hommes dans les pratiques professionnelles et la médiation.

Rôle des partenaires :

La CCCE s'engage à :

- Structurer le réseau : carte unique, navette documentaire, gouvernance, identité visuelle.
- Soutenir techniquement les bibliothèques (SIGB, portail, coordination).

Les communes s'engagent à :

- Maintenir les services, diversifier les animations, améliorer les espaces et l'accessibilité.
- Renforcer les collections, développer les actions sociales et environnementales.

La convention court jusqu'au 31 décembre 2028, avec un suivi régulier et une communication partagée entre les partenaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ***ADOPTE*** *la convention de lecture publique présentée ;*
- ***AUTORISE*** *M. le Maire à signer cette convention.*

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Michel PENHOUËT

MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE
(Ille-et-Vilaine)